

de quelquel sexe, de quelque nation qu'ils soient, sont appelés à entrer dans cette association. On leur recommande d'y apporter le zèle de la gloire de Dieu, du salut de leurs frères, et un saint désir d'imiter, chacun dans son état, les vertus dont Marie a donné de si admirables exemples.

## II.

Chaque personne associée, pour participer aux avantages spirituels de l'association, doit donner ses noms de baptême et de famille pour être inscrits sur le registre de l'association qui doit être tenu dans chaque lieu où la confrérie est érigée, et elle reçoit un billet d'admission signé du prêtre que l'archevêque désigne comme directeur, ou de son député. Elle présente au moment de son admission, pour être bénite et indulgenciée (à moins qu'elle ne l'ait déjà été) la médaille dite de l'immaculée Conception, connue sous le nom de *Médaille miraculeuse*. Elle doit porter sur elle cette médaille, et elle est invitée à réciter de